

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre le séparatisme islamiste Question au Gouvernement n° 3677

Texte de la question

LUTTE CONTRE LE SÉPARATISME ISLAMISTE

- M. le président. La parole est à M. Philippe Benassaya.
- **M. Philippe Benassaya.** Monsieur le Premier ministre, le 2 octobre dernier, le Président de la République a déclaré aux Mureaux : « Le problème, c'est le séparatisme islamiste. » Très bien ; mais que reste-t-il de ce discours auquel, à titre personnel, j'ai vraiment cru ?
- M. Jean-Paul Lecoq. Quel naïf! Nous, il y a longtemps qu'on n'y croit plus!
- **M. Philippe Benassaya.** Une fois encore, force de la parole présidentielle et faiblesse des décisions et des actes. Même le titre du projet de loi dont nous commençons l'examen n'y fait plus référence. Ça commençait plutôt bien, mais à l'arrivée, tous les sujets essentiels ont été gommés. À la place, on a un texte qui omet soigneusement d'aborder les principaux ferments du séparatisme : l'immigration, le voile et le monde carcéral, pourtant premier producteur de séparatisme et premier foyer de radicalisme.
- M. Jean-Luc Mélenchon. Et l'égoïsme social!
- **M.** Philippe Benassaya. Ce parti pris est politique, strictement politique. On pouvait espérer que les députés auraient été davantage associés à l'élaboration du texte, dans une sorte de coconstruction. Mais nous en sommes empêchés: plus de 25 % des amendements du groupe Les Républicains, concernant notamment la laïcité et la radicalisation, ont ainsi été déclarés irrecevables, sous couvert d'un juridisme pointilleux et d'un usage dévoyé de l'article 45 de la Constitution. (*Protestations sur les bancs du groupe LaREM. Applaudissements sur les bancs du groupe LR. M. Jean-Luc Mélenchon applaudit également.*)

Monsieur le Premier ministre, à quoi sert une loi qui évite l'essentiel ? Nous avons été noyés sous une avalanche d'auditions, pendant cinquante heures, pour passer finalement à côté du cœur des problèmes, peut-être pour donner l'apparence d'un débat. En réalité, la discussion a été verrouillée, le Parlement méprisé devenant in fine une sorte de chambre d'enregistrement. (Applaudissements sur les bancs du groupe LR.) Quelle déception pour tous ceux qui croient en l'avenir de la République et voudraient que ses valeurs et ses principes soient vraiment défendus contre l'islamisme qui les ravage ! Que craignez-vous, monsieur le Premier ministre ? Que prévoyez-vous pour lutter efficacement contre le séparatisme islamiste qui nous attaque et nous menace chaque jour davantage ? (Mêmes mouvements.)

- M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.
- M. Gérald Darmanin, ministre de l'intérieur. En matière d'actes, je ne crois pas que le Gouvernement, même s'il

peut toujours faire davantage, ait une quelconque honte de ceux qu'il a réalisés sous l'impulsion du Président de la République : dissolution du CCIF – Collectif contre l'islamophobie en France –, de Barakacity, du Collectif Cheikh Yassine et des Loups gris ; en un mois, fermeture de neuf lieux de culte sur les dix-huit que nous avions évoqués. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)

Le projet de loi ne peut être comparé avec ce qu'ont pu faire les gouvernements précédents. Même si vous évoquez la forme alors qu'il faudrait du fond, je sais qu'à la fin de son examen, le groupe LR, fidèle à sa cohérence politique, votera en faveur de ce texte.

M. Christian Jacob. Pas yous!

M. Gérald Darmanin, *ministre*. Parce que le sujet, c'est l'extension du service public et du principe de neutralité aux délégations de transport ou aux piscines : êtes-vous contre ? Considérez-vous que c'est une mesure négative, qui n'apporte pas du bien à la République ? Pas de subventions à ceux qui prônent la subversion de la République ; pour la première fois, nous l'inscrirons dans la loi. Dissolution des lieux de culte et des associations, non pas en raison de liens avec le terrorisme, mais pour lutter contre le séparatisme. Déclaration des financements et opposition à ceux qui viennent de l'étranger : tout le monde en a parlé, personne ne l'a jamais fait ; nous le faisons à la suite du discours des Mureaux. Fin des certificats de virginité, pénalisation de la polygamie, fin des mariages forcés, qui concernent encore 200 000 personnes !

M. Jean-Luc Mélenchon. C'est déjà interdit, allons!

M. Gérald Darmanin, *ministre* . Nous avons encore plein de discussions à mener, compte tenu des 1 500 amendements déposés ; la commission spéciale a débuté leur examen hier. Dire que les débats sont tronqués, ce n'est pas être fidèle au bon esprit qui a régné hier soir jusqu'à deux heures du matin ; nous avons discuté des vêtements ostensibles dans l'espace public. Vous le savez bien, les courants de pensée sont très nombreux ; même dans le groupe LR, il peut y avoir des difficultés.

Un député du groupe LR. Non!

Un autre député du groupe LR. Moins qu'à La République en marche!

M. Gérald Darmanin, *ministre*. Je rappelle d'ailleurs qu'à l'époque, trente députés de l'UMP n'avaient pas voté pour la loi de suppression du voile à l'école! (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et quelques bancs du groupe Dem.)

Données clés

Auteur : M. Philippe Benassaya

Circonscription: Yvelines (11e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3677

Rubrique: Laïcité

Ministère interrogé : Intérieur Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 20 janvier 2021

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 janvier 2021